

IZITEL – HOCQUELET Hervé

Siège social : 6 rue Raoul Douat 33560 CARBON-BLANC
SIRET : 533 465 928 000 26

Conditions générales de vente

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations contractuelles entre IZITEL – HOCQUELET Hervé et ses clients particuliers ou professionnels.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations conclues par IZITEL – HOCQUELET Hervé auprès des clients, quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Toute prestation accomplie par IZITEL – HOCQUELET Hervé implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du prestataire.

Article 2 : Devis

Toute demande de prestation entraîne l'établissement d'un devis gratuit et sans engagement. Chaque devis est valable un mois et précise la description de la prestation, les tarifs, les conditions de règlement, les délais de livraison ainsi que toute condition particulière définie au préalable avec le client.

Article 3 : Commande

La signature du devis par le client, accompagnée de la mention " Bon pour accord " fait office de bon de commande et vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

La commande ne sera validée de façon définitive qu'une fois le devis signé et le paiement effectué dans son intégralité (paiement de l'acompte ou de la somme totale, tel que précisé dans le devis).

En cas de litige, le devis signé, les Conditions Générales de Vente et la copie des travaux

exécutés constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.

Il appartient au client de transmettre les contenus nécessaires à la réalisation de son projet, dans un délai fixé sur le devis et permettant à IZITEL – HOCQUELET Hervé de mettre en œuvre la prestation demandée. Si le client n'a pas transmis ses contenus dans les délais impartis, IZITEL – HOCQUELET Hervé proposera au client un report du projet en fonction du planning dont IZITEL – HOCQUELET Hervé dispose. Ce report ne pourra en aucun cas donner lieu à résiliation du contrat par le Client, ni à un remboursement des sommes versées.

Article 4 : Règlement

La totalité de la prestation est à régler au moment de la commande, exception faite pour les prestations s'étalant dans la durée.

Les conditions de paiement des prestations s'étalant dans la durée seront étudiées au cas par cas et feront l'objet d'un accord préalable entre le prestataire et le client. Elles figureront sur le devis.

Selon la nature des travaux, le paiement pourra être fractionné et nécessitera alors un ou plusieurs acomptes.

Le paiement comptant de l'acompte (30 %) est demandé avant l'exécution de toute commande. Aucune prestation n'est entreprise sans la réception préalable du devis signé et du paiement de l'acompte.

En cas de travaux importants, des conditions de facturation différentes pourront être appliquées après accord entre les deux parties. Le client est libre de régler en espèces, par CB, chèque, virement bancaire ou mandat cash.

Les prestations effectuées seront livrées au client après réception du solde de son règlement.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations, le client doit verser à IZITEL – HOCQUELET Hervé une pénalité de retard égale à 14 %.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réalisation de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans

qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Si dans le délai de quinze jours le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de IZITEL – HOCQUELET Hervé.

En outre, en cas de règlement intervenant après la date de paiement résultant des présentes conditions générales de vente, le client devra régler à compter du jour de l'échéance sans en demeure préalable, une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros.

Article 5 : Escomptes

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 6 : Délai de rétractation

Dans le cas d'une prestation de services ayant lieu à distance, le client dispose de sept (7) jours à compter de l'envoi du devis signé pour se rétracter. Sa décision n'a pas à être motivée, mais il est tenu de prévenir IZITEL – HOCQUELET Hervé par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de IZITEL – HOCQUELET Hervé.

IZITEL – HOCQUELET Hervé lui restituera le paiement déjà versé dans un délai de sept (7) jours prenant cours à compter de la date de rétractation. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les travaux urgents du client qui auraient été exécutés et/ou livrés pendant le délai de rétractation.

Article 7 : Délai d'exécution des prestations

Les prestations sont exécutées dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis. Ce délai d'exécution prend effet à compter de la réception du devis signé et de la totalité du paiement. Dans le cas de paiements échelonnés, il prend effet à compter de la réception du premier acompte.

Ce délai est convenu à titre indicatif. IZITEL – HOCQUELET Hervé se réserve le droit de reporter le délai en cas de maladie, problème familial ou tout autre empêchement majeur, après en avoir informé le client. Aucun dédommagement ne pourra être exigé dans l'hypothèse d'un dépassement de délai dû à un

cas de force majeure (coupure du réseau Internet, piratage du système IZITEL – HOCQUELET Hervé, invalidité, grèves, émeutes...).

En cas de manque de réactivité du Client à transmettre les éléments nécessaires à la réalisation du projet ou si l'allongement du délai est dû à une transmission insuffisante ou plus longue que prévu des éléments devant être fournis par le client, IZITEL – HOCQUELET Hervé ne pourra être tenu pour responsable du non-respect des délais annoncés et le retard de livraison ne donnera lieu à aucune forme de dédommagement.

Article 8 : Facture

Une facture est établie par le prestataire et remise au client lors de la fourniture des prestations de services commandées.

Les prestations de services proposées par le prestataire sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au client préalablement à la passation de sa commande.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par le Prestataire est le prix définitif. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les commandes de prestations spécifiques du client, auxquelles ces tarifs ne peuvent s'appliquer, feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci. Les devis établis par le prestataire sont valables pour une durée d'un mois, à compter de leur date d'établissement.

Article 9 : Livraison des travaux

Les travaux sont livrés sur le support préalablement convenu avec le client, en principe par email. Dans le cas d'un envoi par la poste, une participation aux frais de port sera demandée. Les informations indiquées par le client lors de la prise de commande engagent celui-ci. À la réception des travaux, le client dispose de 72 heures pour nous faire part d'éventuelles réserves. Passé ce délai, IZITEL – HOCQUELET Hervé considérera que la prestation a donné entière satisfaction au client.

Article 10 : Modifications éventuelles des travaux

IZITEL – HOCQUELET Hervé limitera ses services aux seuls mentionnés sur le devis. Si, au cours de l'exécution de la prestation, le client souhaite modifier ou ajouter de nouveaux travaux, un nouveau devis pourra être établi en fonction de la nature des services supplémentaires demandés.

Après livraison de la commande, le client aura la possibilité de demander à IZITEL – HOCQUELET Hervé d'effectuer quelques ajustements, dans la limite d'une seule fois. Cette demande est à transmettre dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la commande. Les ajustements demandés devront être légers. Par conséquent, IZITEL – HOCQUELET Hervé ne modifiera en aucun cas la structure du travail réalisé. La modification ne pourra pas porter sur de nouveaux éléments, non prévus au devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation.

Après le délai de 72 heures susmentionné, aucune modification ne pourra être apportée aux travaux réalisés sans donner lieu à un nouveau devis et, par conséquent, à une nouvelle commande.

Article 11 : Résiliation

Toute résiliation du client pendant l'exécution du contrat doit se faire par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de IZITEL – HOCQUELET Hervé, au plus tard sept jours avant la date de livraison prévue.

Si la résiliation a lieu avant le début d'exécution de la commande et que l'annulation d'une commande ou la rupture d'un contrat intervient du fait du client et sans que celui-ci soit en mesure de prouver une faute grave commise par IZITEL – HOCQUELET Hervé, IZITEL – HOCQUELET Hervé conservera 20 % des sommes versées par le client en dédommagement.

Si la résiliation intervient alors que la commande a déjà reçu un commencement d'exécution, les travaux effectués ne donneront lieu à aucun remboursement.

Article 12 : Responsabilité du client — Responsabilité du prestataire — Garantie

Le client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux. Le client déclare se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus qui pourraient endommager ou ralentir les données nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le client, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auquel elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du client, et contre tout défaut de conformité de celles-ci. Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum d'un mois à compter de leur découverte. Le prestataire rectifiera ou fera rectifier les services jugés défectueux pendant une durée de trois mois à compter de leur réception par le client. La garantie du prestataire est limitée au remboursement des prestations payées par le client ; le prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. Les services fournis par l'intermédiaire du site Internet du prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient au client, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.

Article 13 : Obligation de moyens

IZITEL – HOCQUELET Hervé est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. IZITEL

– HOCQUELET Hervé s'engage à réaliser les prestations demandées en effectuant les recherches nécessaires et en mettant en œuvre toutes les ressources à sa disposition. Si la responsabilité de IZITEL – HOCQUELET Hervé

devait être engagée, elle serait strictement limitée au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux.

Par ailleurs, IZITEL – HOCQUELET Hervé ne saurait être considéré comme responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités, ou de dysfonctionnements de réseau Internet.

IZITEL – HOCQUELET Hervé se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une demande ou d'interrompre une collaboration visant à produire ou à participer à l'élaboration de travaux contraires aux bonnes mœurs ou aux lois en vigueur.

Article 14 : Propriété des travaux

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété de IZITEL – HOCQUELET Hervé jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues.

Article 15 : Révision des tarifs

Les prix sont exprimés en euros. Les tarifs sont libres et peuvent donc être révisés sans aucune justification. Toutefois, les tarifs définis sur le devis préalablement accepté, ne sont pas modifiables. Les tarifs définis sur le devis non encore validé, sont valables un mois à compter de la date d'établissement du devis.

Article 16 : Confidentialité

IZITEL – HOCQUELET Hervé garantit la confidentialité de toutes les informations qui lui sont communiquées dans le cadre des prestations. En outre, et conformément à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en contactant IZITEL – HOCQUELET Hervé soit par courrier à l'adresse 6 rue Raoul Douat 33560 CARBON-BLANC, soit par email à l'adresse izitelservices@gmail.com. IZITEL – HOCQUELET Hervé s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client.

Article 17 : Réclamations et litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de non-satisfaction, le client contactera IZITEL – HOCQUELET Hervé par tous moyens dans un délai de 72 heures après la réception de la commande afin qu'une solution amiable soit recherchée.

À défaut d'accord entre les parties, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 18 : Droit applicable — Langue du contrat

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 19 : Acceptation du client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire même s'il en a eu connaissance.